

Décision donnant délégation de signature à M. Matthieu VERSAVEL et à Mme Negar NAGHAVI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7174, intitulée Institut de Recherche et de Développement sur l'Energie Photovoltaïque;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Matthieu VERSAVEL, SDIR, et à Mme Negar NAGHAVI, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC132973DR05 du 2 septembre 2013 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chatou, le 30 septembre 2014.

Le directeur d'unité
Daniel LINCOT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012